

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 23/02/2006 - Convocation du 16/02/2006  
Compte rendu affiché le : 03/03/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY  
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	17
Votants	24

**Présents :** M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; M. RODRIGUEZ; Mme BROSSARD; M. CHRETIN; M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. FORGET; M. MACHURAT; Mlle MILLET; M. BOUREZG

**Absents représentés :** M. AUROY (pouvoir à M. CHATUT); M. BELLOT (pouvoir à M. MACHURAT); Mme WYMAN (pouvoir à Mme BROSSARD); Mme ZUILI (pouvoir à Mme MARMONIER); Mlle VEYRIER (pouvoir à Mme GUERIN); Mme BOUHEY (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. OLLIVIER (pouvoir à Mme GLATARD)

**Absents excusés :** M. MEYER; M. GONDELAUD; Mme BERRA; M. FERNANDES; Mme LABASOR.

## Objet : ADPM

La ville de Neuville-Sur-Saône bénéficie d'un marché hebdomadaire qui a conservé, outre une notoriété réelle, un nombre de commerçants non sédentaires et de clients remarquable.

Afin de coordonner au mieux les efforts pour maintenir cet état de fait et de disposer de tous les éléments techniques permettant d'accompagner les évolutions constatées dans ce domaine, la commune adhère depuis 2004 à une association dépendant de la Chambre de Commerce et de l'Industrie, l'Association pour le Développement et la Promotion des Marchés.

Il convient de formaliser ce partenariat et d'approuver la participation à cet organisme fixée à **4 000 € par an**.

## **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **CONFIRME le partenariat entre la commune et l'Association pour le Développement et la Promotion des Marchés,**
- **APPROUVE le versement de la participation qui s'établit à 4 000 € par an,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à réaliser toutes les opérations relatives à ce dossier.**

*Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.*

Pour Extrait Conforme,  
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,  
Le 23 février 2006  
Le Maire,  
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 01/03/2006  
Publication ou affichage du 02/03/2006  
Paul LAFFLY,  
Maire.